Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/10/2024 - 20070 - 2019 B 00370 - 848 266 979 - AGENCE SGO

20070

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033-A 2024

31 OCT. 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Désignation de l'entreprise : Société S.G.O — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 9 Rue Victor Hugo 35000 RENNES

Numéro SIRET * : 8 4 8 2 6 6 9 7 9 0 0 0 2 2 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N clos le 30042024			Exercice N-1 clos le 30042023
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	4 900	030 1 058	3 842	
	Immobilisations financières * (1)	040	631 434	042	631 434	631 434
	Total I (5)	044	636 334	048 1 058	635 276	631 434
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	4 558	070	4 558	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	20 377	074	20 377	4 576
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 640	086	3 640	9 763
	Charges constatées d'avance *	092	56	094	56	
	Total II	096	28 630	098	28 630	14 338
	Total général (I+II)	110	664 964	112 1 058	663 906	645 772

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	287 086	159 375
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	88 931	227 711
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	377 117	388 186
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	158 196	209 964
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	3 699	7 442
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 2 806)	172	42 251	11 032
	Comptes courants d'associés	173		26 979
	Autres dettes	175	82 644	2 170
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	286 790	257 586
	Total général (I + II + III)	180	663 906	645 772

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	105 223
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 900
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 672	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : Société S.G.O

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 30042024 (1)	Exercice N-1 clos le 30042023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue : biens	215		214	
	Production vendue : services *	217		218	132 800 / 126 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	4 / 2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	132 804 / 126 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	45 028 / 48 511
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	701	244	489 / 1 556
	Rémunérations du personnel *			250	68 313 / 69 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	27 395 / 27 182
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	1 058 /
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	19 / 4
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	142 303 / 146 253
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(9 499) / (20 251)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	100 000 / 250 000
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	1 570 / 2 038
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	88 931 / 227 711

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	88 931	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles *								322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				330	5 000	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350 100 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 6 070
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)								356		
	Déficits antérieurs reportables : * 16 350 dont imputés sur le résultat :										360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 6 070

Désignation de l'entreprise : Société S.G.O

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460		462 3 800	464	466 3 800	3 800
	Autres immobilisations corporelles	470		472 1 100	474	476 1 100	1 100
Immobilisations financières		480	631 434	482	484	486 631 434	631 434
TOTAL		490	631 434	492 4 900	494	496 636 334	636 334

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	495		497	498	499
Autres immobilisations incorporelles	500		502	504	506
Immobilisations corporelles — Terrains	510		512	514	516
Constructions	520		522	524	526
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
Matériel de transport	550		552 722	554	556 722
Autres immobilisations corporelles	560		562 336	564	566 336
TOTAL	570		572 1 058	574	576 1 058

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

AGENCE SGO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Victor Hugo
35000 RENNES
848 266 979 R.C.S. RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2024 s'élevant à 88 931 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes pour, 71 500 euros
  Soit 715 euros par action.

- En totalité au compte « autres réserves » : 17 431 euros
  Qui s'élève à 304 517 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 71 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 avril 2021 : Néant

Exercice clos le 30 avril 2022 :
200 000 euros, soit 2 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Exercice clos le 30 avril 2023 :
AGO du 26 octobre 2023 :
100 000 euros, soit 1 000 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Certifié conforme
Le Président

